

[Texte]

M. Lamberi (Bellechasse): Alors, monsieur le président, nous en étions, ce matin à l'article 22 du projet de loi C-176, et des points de vue assez diversifiés ont été émis au sujet de cet article. Quoiqu'il en soit, je prétends qu'il sera toujours très difficile de concilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. On vise à cette situation depuis plusieurs années; les producteurs, évidemment, veulent obtenir le maximum possible pour leurs productions afin d'avoir un revenu net qui soit de nature à leur permettre d'avoir une chance égale dans la société. Par contre, on impute toujours aux producteurs, l'augmentation du coût de la vie. Je pense que c'est mon collègue, M. Peters, qui, cet avant-midi soulignait justement ce point de vue et avec raison, que l'augmentation du coût et l'augmentation des prix des produits agricoles ne sont pas nécessairement le facteur prédominant de l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

C'est de la mauvaise information, c'est de la mauvaise publicité et je pense que justement ici, à l'article 22, on dit ceci:

Un office a pour objet de favoriser l'établissement d'une production et d'une industrie fortes, efficaces et concurrentielles relativement à un ou plusieurs produits réglementés pour lesquels il peut exercer ses pouvoirs.

Et on ajoute:

compte tenu des intérêts des consommateurs du ou des produits réglementés.

Je veux bien qu'on tienne compte des intérêts des consommateurs parce que tout le monde est consommateur en somme. Personne ne peut échapper au fait d'être consommateur. On ne peut pas tous être producteurs, mais en somme, nous sommes tous consommateurs. Il faudrait bien comprendre qu'il y a une nécessité absolue aujourd'hui de garantir aux producteurs des revenus qui lui permettent de tenir compte du coût de la production. Le coût de production augmente, le coût des services augmente, les salaires augmentent, le coût de la machinerie augmente, alors si on ne tient pas compte de tous ces facteurs, même avec des offices de commercialisation, on n'aura pas cette possibilité, on n'atteindra pas le but visé. On réussira peut-être à mettre ces produits à la disposition des consommateurs dans des entrepôts, dans des magasins sur des étagères, etc., mais est-ce qu'on atteindra véritablement le but qui est, à mon point de vue, de garantir au producteur une meilleure mise en marché et, en même temps, un revenu plus élevé.

• 1600

Malheureusement, il faut bien lire les mots tels qu'ils sont: «compte tenu des intérêts des consommateurs». Si, à un moment donné, une association de consommateurs détermine que le coût d'un produit est trop élevé et fait des représentations auprès de l'office, auprès du conseil de commercialisation ou auprès du ministre, cela engendrera toutes sortes de discussions qui seront peut-être de nature à nuire considérablement à l'objectif visé par la création de ces offices. Je pense que tout législateur bien pensant—et je pense que nous en sommes tous—ne veut nullement nuire de quelle que façon que ce soit au consommateur, mais veut par cette loi donner une garantie aussi élevée que possible au producteur. Si on tient compte, l'a dit le ministre cet avant-midi, du fait que cet article peut s'appliquer à d'autres ministères en principe,

[Interprétation]

Mr. Lamberi (Bellechasse): Mr. Chairman, this morning we were studying clause 22 of Bill C-176, and various different opinion have been trust on this very clause. Whatever the circumstance is, I think that it will always be difficult to conciliate the interest of producers with those of consumers. We are trying this objective and have been trying for several years; of course, producers want to obtain for their product as much as possible, so has to get a net revenue which would give them an equal chance in our society. However, these producers are always accused of price increase. I think that it was Mr. Peters who raised this question this morning, and he was right in doing so; the increasing cost of life, the increasing prices of agricultural products are not necessary the most important in the increasing of the cost of life.

This information is false, its publicity is lying and I think that in clause 22 it says:

the objectives of an agency are to promote a strong, efficient and competitive production than marketing industry for the regulated product or products in relation to which it exercise its power, and it even says:

having due regard to the interest of consumers of the regulated product or products.

I agree that we must take into account the interest of consumers, because, after all, everybody is a consumer. Everybody must be a consumer. We cannot hold the producers, but in a certain way, we all are consumers. For it must be clearly understood that there is absolute necessity today to guarantee to the producers an income which will allow them to take into account the cost of production. The cost of production is increasing, the cost of servicing is increasing, the salaries are increasing, the cost of machines is increasing; so, if we do not take all this into account, even with the marketing agencies, we will not have this possibility, we will not reach our objective. We might perhaps put these products at the disposal of the consumers in various places, in shops, on shelves, etc., but shall we really reach our objective which is, insofar as I am concerned, to guarantee a better market to the producer and, at the same time, a higher income.

Unfortunately, we must read the words as they are; "with due regard to the interests of consumers". If it so happens that a consumers' association declares that the cost of a product is too high and makes some representations to the agency, the marketing board or to the Minister himself, this will start all kinds of discussions which might prejudice the objective we are trying to reach by the creation of the agency. I think that every well-meaning legislator, and we all are such men, will try to avoid to prejudice the consumer in any way, but will wish through this bill, to give as high a guarantee as possible to the producer. If, as the Minister told us this morning, we are going to take into account the fact that this clause may be applied to other departments, we could very well argue on the agricultural side as we could on the con-